



## COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

### ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°11-2025

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 18 février 2025 par la Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville, laquelle souhaite effectuer des travaux de réfection de marquage au sol rue du Stade à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie départementale 107

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du jeudi 20 février 2025 pour une durée de 1 jour,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

#### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Réglementation temporaire de la circulation : située rue du Stade pour tous les véhicules :

- Route barrée dans la direction de Saint-Romain-le-Puy  
(Déviation par rue des Royats)

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation s'appliquera le jeudi 20 février 2025.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville, 19 rue Centrale 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, nom du responsable : MILLET Frédéric tél : 06 72 65 19 96

**ARTICLE 4 :** Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Mairie de Saint-Georges-Haute-Ville, 19 rue Centrale 42610 SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,  
Le 20 février 2025  
Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été  
mis en ligne le : 20/02/2025  
Le Maire,  
Frédéric MILLET



